

RÉGIME GÉNÉRAL
Tableau 15 ter

Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels

Date de création : 10 novembre 1995 (décret du 6 novembre 1995)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>A - Lésions primitives de l'épithélium vésical confirmées par examen histo-pathologique ou cytopathologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lésions malignes ; • tumeurs bénignes. 	<p>30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)</p>	<p>A - Fabrication, emploi, manipulation exposant à des produits comportant l'apparition à l'état libre des substances limitativement énumérées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 - amino biphényle et sels (xénylamine) ; • 4,4' - diaminobiphényle et sels (benzidine) ; • 2 - naphtylamine et sels ; • 4,4' - méthylène bis(2 chloroaniline) et sels (MBOCA dite MOCA).
<p>B - Lésions primitives de l'épithélium vésical confirmées par examen histo-pathologique ou cytopathologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lésions malignes ; • tumeurs bénignes. 	<p>30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)</p>	<p>B - Fabrication, emploi, manipulation exposant à des produits comportant l'apparition à l'état libre des substances limitativement énumérées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3,3' - diméthoxybenzidine et sels (o.dianisidine) ; • 3,3' - diméthylbenzidine et sels (o.tolidine) ; • 2 - méthyl aniline et sels (o. toluidine) ; • 4,4' - méthylène bis(2 méthylaniline) et sels (ditolylbase) ; • Para chloro ortho toluidine et sels ; • Auramine (qualité technique) ; • Colorants dérivés de la benzidine : direct black 38, direct blue 6, direct brown 95 ; • N-nitroso-dibutylamine et ses sels.

- Amines aromatiques
- Nitrosamine